

Ordre du jour

I.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2018	1
II.	RAPPORT MORAL par le Président.....	1
III.	RAPPORT D'ACTIVITE par la Vice-Présidente :	2
IV.	RAPPORT FINANCIER par la Trésorière	7
V.	COTISATIONS 2019	7
VI.	PROJETS 2019 ET QUESTIONS DIVERSES.....	8
VII.	ANNEXE Lettre à Madame la Maire.....	9

L'Assemblée Générale s'est tenue le 31 mars 2019 à 15h à salle Saint Exupéry à Montgeron. L'assemblée est ouverte à 15h05.

En introduction :

Comme l'an dernier, se trouvent parmi nous quelques invité(e)s, qui, bien entendu, ne participent pas aux votes. Nous entrons en période préélectorale des municipales. Comme vous le savez, notre association n'accepte pas les adhésions de personnalités exerçant un mandat électif s'il est directement lié au vote des Montgeronnais. Nous espérons que nos messages seront entendus et mieux intégrés dans les programmes des divers candidats et surtout pris en compte ensuite par ceux qui seront élus. Nous demandons à chacun et chacune une expression personnelle sans évoquer des engagements éventuels, de même que les critiques qui seront faites peuvent l'être sur des actions et des faits pas sur des personnes ou des partis politiques. Enfin, cette AG est une réunion privée, nous n'autorisons aucun enregistrement de cette réunion afin que chacun puisse s'exprimer en toute confiance et sérénité.

42 adhérents sont présents, 22 adhérents ont donné pouvoir. L'association compte 97 adhérents à jour de leur cotisation en 2018. Les nouvelles adhésions du dernier trimestre 2018 ne sont pas comptabilisées dans ce total.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2018

Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2018 portant sur l'année 2017 a été adressé par courriel et/ou courrier à chaque adhérent en septembre 2018, et joint à la convocation AG 2019.

VOTE : Le procès-verbal est adopté à la majorité des présents et représentés, moins 2 abstentions de nouveaux adhérents.

II. RAPPORT MORAL par le Président

L'année 2018 a été marquée par deux événements récurrents à caractère environnemental particulièrement dommageables pour la commune :

- inondation : en janvier, la vulnérabilité de notre commune au risque inondation nous a été rappelé, qu'il s'agisse de débordement de l'Yerres et de la Seine, de ruissellement sur les coteaux, mais aussi de remontées de nappes phréatiques aussi bien en plaine que sur le plateau de Chalandray mais aussi sur le plateau en janvier

- incendie : en octobre, l'embrasement de la forêt de Sénart 10 ans après un incendie au même endroit.

Elle a également été marquée par l'achat du Moulin de Senlis par la commune et en fin d'année 2018 l'inscription d'une partie du Moulin de Senlis et de la chapelle Saint Séraphin de Sarov à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Avec l'accélération de la renaturation de la vallée de l'Yerres sur le quartier du Blandin à Villeneuve Saint Georges qui a suivi les événements dramatiques des inondations de début d'année s'ouvrent enfin des perspectives pour l'amélioration du cadre de vie dans ce secteur, sous réserve que la mairie apporte des solutions concrètes aux questions de stationnement, aux difficultés de voisinage, et n'implante pas de nouveaux habitants dans ce secteur très inondable et zone rouge et orange du PPRI.

Les circulations et la massification immobilière restent malheureusement des préoccupations majeures. Nous continuons à nous battre contre la bétonisation de notre commune (près de 350 logements supplémentaires en cours d'autorisation ou de construction).

Le schéma directeur des circulations n'a abouti à rien de concret si ce n'est à rendre la ville encore plus dangereuse pour les plus fragiles d'entre nous (personnes âgées, enfants, personnes handicapées) avec les aménagements du carrefour de la mairie et de la médiathèque et un accroissement des difficultés de circulation pour les bus.

Nous restons attachés à notre rôle de lanceur d'alerte sur l'ensemble du territoire communal, et recherchons pour cela une bonne répartition des adhérents sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Nous veillons à ce que nos propositions prennent toujours en compte l'intérêt général tout en respectant les intérêts particuliers.

Force est de constater que notre volonté de dialogue avec Madame la Maire et son équipe pour développer la concertation et un débat démocratique participatif ne progresse pas.

L'instauration d'une méthode sérieuse de concertation sur les projets qui impactent le cadre de vie et l'environnement à Montgeron devient un objectif prioritaire pour 2019/2020. Les élections municipales en 2020 nous offrent un contexte favorable à cette discussion avec tous les candidats qui se présenteront.

Nous rappelons que pour conserver notre liberté d'action notre association n'accepte pas l'adhésion de personnalités exerçant un mandat électif s'il est directement lié au vote des Montgeronnais.

En 2018, en veillant à rester dans le champ de l'objet de l'association, nous sommes efforcés de :

- Diffuser et partager l'information avec les adhérents, sensibiliser aux thèmes de l'environnement et de l'urbanisme
- Participer à la vie locale en étant présents aux réunions publiques, notamment, et être force de proposition,
- Développer la coopération associative en recherchant les complémentarités et la mutualisation des compétences et des moyens,
- Assurer notre fonction de veille et d'alerte
- Conseiller et défendre contre les atteintes au cadre de vie et à l'environnement

III. RAPPORT D'ACTIVITE par la Vice-Présidente :

Nous résumons brièvement les actions menées en 2018, actions dont les adhérents ont été tenus informés au fil de l'eau.

Le bureau a tenu 9 réunions et nous avons participé à une quinzaine de réunions de travail, conseils d'administration de notre réseau associatif.

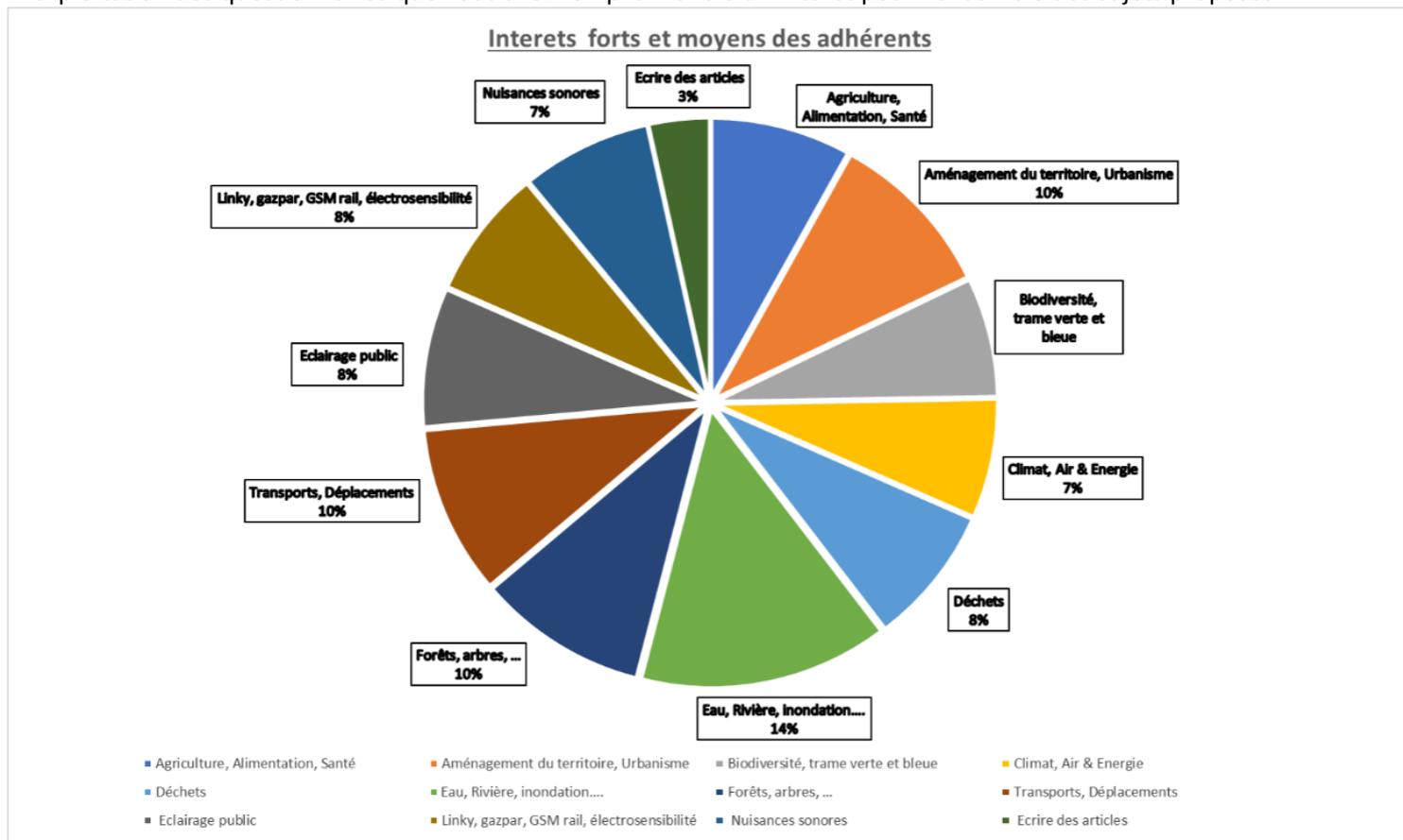
DIFFUSION ET PARTAGE DE L'INFORMATION AVEC LES ADHERENTS :

Une soixantaine de messages ont été diffusés à l'ensemble des adhérents pour signaler dates des réunions publiques, des conseils de quartier, des conseils municipaux, des enquêtes publiques, des conférences, et pour diffuser interventions et résultats de votre association.

Un grand merci aux adhérents, qui, en sens inverse, ont maintenant pris l'habitude de nous communiquer les informations qu'ils reçoivent à titre personnel, au cours de réunions de riverains, ou invitations diverses de la Mairie. Cela est indispensable pour que l'association exerce sa vigilance, son rôle de lanceur d'alerte et de diffusion d'informations importantes.

Pour mieux cibler la diffusion d'information afin de ne pas saturer les boîtes-à-lettres, nous avons essayé de mieux connaître vos centres d'intérêt.

L'exploitation des questionnaires que vous avez remplis montre un intérêt pour l'ensemble des sujets proposés.



La réunion du 27 septembre autour des thèmes d'actualité a permis de nombreux échanges et serait à renouveler.

COOPERATION ASSOCIATIVE :

La coopération associative permet de suppléer la faiblesse des moyens du tissu associatif et est source de dynamisme.

En 2018 nous avons consolidé nos liens avec plusieurs associations montgeronnaises. Nous avons contribué, au côté de la Société d'Histoire Locale de Montgeron et des associations patriotiques, en cette année du centenaire de l'armistice de 1918, à rappeler qu'un lieu de mémoire doit prévaloir sur un élément de décoration urbain, créant ainsi du lien entre les générations et les milieux sociaux de notre commune. L'affaire du Monument aux morts restera dans les esprits.

Depuis le 24 mars, nous sommes membre du conseil d'administration d'Essonne Nature Environnement (fédération FNE via FNE IDF)

Nous sommes membre du conseil d'administration du Collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres (CSVY).

Nous participons aux réunions mensuelles des conseils d'administration de ces 2 fédérations.

Nous participons à la commercialisation du livre « L'identité de l'Essonne » édité par ENE, qui comporte un chapitre que nous avons rédigé sur notre commune. Il sera prochainement en vente chez Super U et dans les librairies de l'avenue de la République.

Nous participons au groupe projet d'un livre sur l'eau en Essonne à l'initiative d'ENE.

Nouveau : Notre commune étant victime de nuisances sonores de toutes sortes (surtout ferroviaires et routières, mais aussi aériennes) nous avons choisi d'adhérer à Bruitparif, qui travaille sur l'ensemble de ces nuisances.

La séance est brièvement interrompue par l'entrée dans la salle de 2 représentants de Madame la Maire. Le Président informe ces personnes qu'il s'agit d'une réunion privée, ouverte uniquement sur invitation. Aucun représentant de Madame la Maire n'a été invité. (cf. en annexe du PV de l' AG la lettre du bureau à Madame la Maire).

PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Réunions organisées par la mairie :

- **Forum des associations : temps fort d'échange avec les Montgeronnais, les autres associations.** Beaucoup de questions et de contacts, la participation d'un plus grand nombre d'adhérents à l'animation du stand serait souhaitable.
- **Conseils de quartier :** nous avons participé aux conseils de quartier de printemps et d'automne et nous encourageons les adhérents à être présents à ces rencontres semestrielles. Leur fonctionnement ne s'est pas amélioré: ordre du jour imposé par la mairie sans rapport avec les dossiers importants dans la ville, information principalement descendante, peu de place pour s'exprimer, impossibilité de d'instaurer un dialogue, comptes rendus partiels...
- **Réunions publiques :** nous avons averti tous les adhérents et participé aux réunions publiques de la municipalité et de la CAVYV : Résidence senior Beausoleil (sur propriété Di Maggio et Parc des Frères Picpus) 8 mars, Projet de territoire de la CAVYVS 19 mars, Schéma directeur des circulations 7 octobre, terrains Dardere et anénagement SNCF gare PMR 12 novembre, Projet Aquarelle angle rues Charles République 1^{er} déc., ...
- **Fête de la ville :** aucun adhérent n'ayant souhaité s'investir sur la fête de la ville, nous n'avons pas participé.

Questions récurrentes :

1-la municipalité présente ces réunions comme de la concertation, alors qu'il s'agit au mieux d'information et d'opérations de communication.

2- seuls sont informés par la mairie les riverains immédiats des projets. Or, la plupart des projets ont des impacts bien au-delà du proche voisinage.

Coopération avec le Syage :

Nous avons participé à la journée thématique le 17 mai dernier « Face à l'inquiétante succession de phénomènes climatiques hors normes » (crue de juin 2016, orages violents d'août 2017, crue de janvier 2018) visant à deux objectifs :

- faire évoluer les pratiques afin de les adapter à un nouveau contexte climatique
- favoriser des échanges au-delà du cercle habituel des élus/fonctionnaires/techniciens

Nous attendons maintenant d'être associés aux actions qui en découleront.

URBANISME

Projets immobiliers : veille et actions

La veille sur les projets immobiliers continue d'être un axe important de notre activité.

En 2018 nous comptabilisons près de 350 logements supplémentaires en cours ou autorisés depuis 2014 (Eiffage) rues de Concy/Leclerc 46 appartements, Rue du Gué/ Jaurès (3F) 31 appartements, Rue du Repos 8 maisons 42 appartements, Rue Charles/ République 53 appartements, Rue d'Eschborn/ République la résidence senior Beausoleil 130 appartements, Rue du docteur Lacaze : 4 maisons, Moulin de Senlis : 25 appartements, projet serrurerie Jamet,...).

Le déficit d'emploi sur la commune s'est accru de 5 points en 10 ans (53,8 en 2014 Montgeron Mag n°27 février 2018). L'équipe en place s'était engagée à ne plus densifier la ville, et rien ne justifie cet accroissement puisque nous avons actuellement le pourcentage requis de logements sociaux (près de 25%), mais les nouveaux logements vont créer un déficit en logements sociaux qu'il faudra donc construire. C'est un cercle vicieux.

Ci-dessous figurent les projets pour lesquels nous avons conduit des actions :

Terrains « Dardère » rue Jean Jaurès : le Département veut acheter les terrains acquis en 2017 par la Mairie pour y implanter ses services sociaux. Nous serons particulièrement attentifs à ce projet situé en zone inondable du PPRI: un travail en cours au sein de l'association.

Résidence Beausoleil avenue de la République (Di Maggio cf. supra) : le permis de construire a été accordé en 2018. Malgré de nombreux avis défavorables en 2017 dont le nôtre lors de l'enquête publique. La partie boisée du parc des frères Picpus va donc être bétonnée.

Rue du Repos : un pré projet a été présenté en réunion publique de 9 pavillons en bord de rue et 3 immeubles à l'arrière, nous avons attiré l'attention sur la question de la circulation de cette rue qui fait liaison entre les zones commerciales et le centre-ville.

Angle Jaurès Mangin : nous avons aidé 2 riverains qui ont souhaité faire des recours gracieux distincts. Le 1^{er} a abouti à l'annulation du permis qui était illégal (non-respect des distances par rapport aux limites séparatives) notamment. La mairie a rejeté le second sur l'illégalité de la division parcellaire qui ne respecte pas le nombre minimum de stationnements.

Moulin de Senlis : nous avons diffusé l'information de sa vente aux enchères, et de la visite possible des lieux. De nombreux adhérents de Montgeron Environnement et du CSVY ont ainsi pu participer à la visite des lieux. Inscription à la liste supplémentaire des monuments historique (10 décembre) non diffusée par la mairie. Nous avons été les premiers à diffuser l'information que nous avons dû rechercher dans les arrêtés de la préfecture de région. Nous avons réclamé transparence et concertation sur le projet tout au long de l'année qui abouti à un rendez vous avec Madame la Maire fin janvier 2019 puis à une réunion publique en mars 2019.

Rue Dumay Delille : nous apportons un appui à un riverain confronté à des nuisances dues à un changement de destination ou d'usage illégal de la propriété voisine.

Rottembourg/ Monument aux morts : nous avons participé à la mobilisation citoyenne et patriotique des Montgeronnais le 8 mai (« Touche pas à mon Monument ») qui a finalement abouti à l'abandon du projet de déplacement du Monument aux morts. La vigilance s'impose sur le devenir du domaine de Rottembourg.

Recours contentieux Carré Concy d'Eiffage, angle rue du Gal Leclerc et de la rue de Concy

Le recours formulé contre le permis accordé le 2 janvier 2017 à Eiffage a été débouté par le Tribunal administratif en première instance.

Ce recours faisait suite à un long combat mené 2014. Malheureusement il n'a pas été possible de faire appel du jugement car le *décret n° 2013-879 crée au sein du code de justice administrative un article R. 811-1-1 selon lequel l'appel n'est plus ouvert pour « les recours contre les permis de construire ou de démolir un bâtiment à usage principal d'habitation ou contre les permis d'aménager un lotissement lorsque le bâtiment ou le lotissement est implanté en tout ou partie sur le territoire d'une des communes mentionnées à l'article 232 du code général des impôts et son décret d'application ». L'article 232 du code général des impôts concerne les communes où les bâtiments sont assujettis à la taxe sur les logements vacants en raison d' « un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant ».*

Dès lors la seule possibilité de recours était un pourvoi en Conseil d'Etat, mais le Conseil d'Etat n'a pas admis ce pourvoi qui donc n'a pas pu être jugé.

Les frais de procédures sont supportés par les riverains et les dons effectués par des adhérents pour les soutenir.

Si le projet est construit, les riverains seront lourdement impactés (privation quasi-totale de soleil, vues plongeantes directes, possible aggravation d'inondation par nappe phréatique et ruissellement.). La circulation pour tous sera impactée.

Schéma directeur des circulations de la ville/aménagements avenue de la République

A la suite de la réunion publique du 8 octobre 2018 nous avons adressé une lettre à tout les membres du Conseil Municipal, pour demander :

- La transmission de l'intégralité de l'étude du Cabinet ITER que les Montgeronnais ont financée, ainsi qu'aux données utilisées par ce Cabinet sur lesquelles il a fondé son étude.
- Une refondation de la commission circulations et de la concertation

Et dénoncer :

- la dangerosité de certains aménagements tels que la suppression des feux tricolores à commande manuelle, le double sens cyclable,
- le non-respect des normes réglementaires (des trottoirs d'1,40m libres de tout obstacle)
- le projet consistant à mettre le boulevard Sellier en zone de partage.

- Les voies réduites ou parsemées d'obstacles sur les parcours des bus
- La limitation de vitesse à 30km/h sans discernement ni moyens de la faire respecter
- L'absence de suivi de l'impact sur la qualité de l'air

Cette lettre n'a pas reçu de réponse.

Aménagement de la gare pour l'accessibilité aux PMR/ circulations/ nuisances sonores

À la suite de la réunion d'information et de concertation du 12 novembre avec la mairie et la SNCF un groupe de travail a listé des questions :

- sur la conception et coordination des interventions SNCF et commune car la mise en œuvre du projet SNCF nécessitera la réalisation conjointe d'aménagements indispensables de la voirie à la charge de la ville tant du côté Deglaire que du côté Moulin de Senlis
- Sur le projet d'envergure de réaménagement de la place de la gare a été évoqué par la mairie mais qui n'a pas été présenté.
- Sur la lutte contre le bruit, pour les habitations situées le long de la voie ferrée subissant des nuisances sonores les plus importantes de notre ville (nuisances supérieures à 75 db d'après la carte BRUIPARIF) : le projet de PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) des infrastructures ferroviaires pour l'Essonne en cours de consultation auprès du public (du 21 novembre 2018 au 21 janvier 2019), qui répond à la troisième échéance fixée par la directive et traite uniquement des infrastructures ferroviaires dans le département de l'Essonne dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains, soit 82 trains/jour, ne prévoit pour Montgeron que le remplacement de rames du RER D. Le changement des clôtures tout le long des quais permettrait d'améliorer sensiblement l'environnement phonique de plusieurs centaines d'habitants.
- pour une étude technique d'implantation de clôtures antibruit afin de permettre l'étude du projet et de son plan de financement.

Forêt de Sénart

Nous sommes membres du comité de pilotage de la charte de Sénart.

Après l'incendie du 10 octobre à Montgeron, la forêt de Sénart (Cela s'était déjà produit, au même endroit, le 26 juillet 2006 où 90 hectares avaient été dévastés) nous avons alertés l'ONF, la maire de Montgeron, le Président du conseil départementale la CAVYVS, sur malgré son classement en forêt de protection attribué par décret du 15 décembre 1995, cette forêt, à proximité de Paris est fragmentée, encerclée par la ville, et de ce fait de plus en plus fragile et menacée.

Malgré son classement en forêt de protection cette forêt continue d'être exploitée commercialement pour alimenter la filière bois. Cette exploitation engendre dégradation des sols par les lourds engins de coupe et de levage. Les coupes excessives qui ne permettent plus aux arbres d'atteindre leur maturité.

Notre forêt est encore à la merci d'un accident ou d'actes de vandalisme qui ramènent chaque fois le processus de régénération au point de départ. Le changement climatique va encore accroître ce phénomène.

Nous constatons que les parcelles dévastées n'arrivent plus à se régénérer au rythme lent qui est celui de la nature et qui permet des adaptations évolutives nécessaires. Il faut donc aider la nature à se reconstruire durablement en respectant les mécanismes et processus complexes de la biodiversité.

Nous avons proposé que la reforestation de la zone incendiée fasse l'objet d'un « grand chantier pédagogique nature » qui permettrait l'observation et l'expérimentation de la replantation par les citoyens et, l'accélération de la restauration de notre patrimoine forestier.

Le 27 novembre une réunion du comité de pilotage présentait une nouvelle version de la charte.

A ce jour, aucune réponse sur la reforestation, sur le chantier citoyen, ni sur nos propositions d'amendement de la charte.

Linky

Nous avons diffusé le rapport de la cour des comptes, la pétition Que choisir et adressé un courriel au conseil municipal le 9 février sur des pratiques inadmissibles et illégales du gestionnaire de réseau (harcèlement téléphonique pour prise de rendez-vous, assorti d'intimidation et de menaces, coupure d'électricité et changement du compteur sans rendez-vous ni avertissement. Courrier sans réponse.

VOTE : Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV. RAPPORT FINANCIER par la Trésorière

ANNEE 2018		
Report 2017	(A)	6426,98
RECETTES	(B)	
Subventions		2 000,00
Cotisations		1155,00
Intérêts		11,88
Dons pour frais de justice		7068, 00
Vente livre ENE Identité de l'Essonne		130,00
Total B		10 364,88
DEPENSES	(C)	
Assurance		42,90
Frais réception		0,00
Achats divers (affranchissements, papier, impressions)		9,60
Location salle		0
Livre ENE Identité de l'Essonne		200,00
Frais AG		59,17
Site WEB, flyer		189,20
Publication, Publicité		0
Cotisations		90,00
Recours contentieux		10034
Total C		10624,87
Solde au 31 décembre 2018	(A+B-C)	6166,99

Commentaires sur les recettes :

La subvention reçue correspond au soutien accordé à l'unanimité du conseil municipal dans le cadre du recours contentieux que Montgeron Environnement a porté au nom de toute la commune contre Synérail.

Les dons pour frais de justice proviennent des riverains requérants du contentieux Carré Concy, et de dons d'adhérents qui soutiennent l'action depuis l'origine.

Au 31 décembre nous avons vendu 13 livres « Identité de l'Essonne » de notre fédération ENE.

Commentaires sur les dépenses :

Le cotisations concernent notre adhésion à ENE et au Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres

Les frais de contentieux concernent le dossier Eiffage/Carré Concy.

VOTE : Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

V. COTISATIONS 2019

Le bureau propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel : personne seule 15€, couple 20€, personne morale 30€.

Le bureau propose de créer une cotisation pour les moins de 25ans à 5€ : Club des jeunes

VOTE : Le montant des cotisations proposé par le bureau est adopté à l'unanimité : jeunes moins de 25ans : 5€, individuelle : 15€, couple 20€, personne morale : 30€

VI. PROJETS 2019 ET QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses :

Devenir de la zone agricole du quartier du Réveil matin : réponse, c'est la seule zone agricole de Montgeron qui de surcroît est en secteur PPRI rouge, donc non constructible. Une lettre sera adressée à la Mairie sur projets éventuels.

Tracasseries administratives de la mairie sur questions mineures : des exemples sont donnés sur des clôtures qui ne respecteraient pas exactement le Cahier des recommandations architecturales. Il est indispensable de transmettre au bureau des cas précis pour envisager une action.

Remplacement à la suite de la fermeture de la superette rue de Concy : Une lettre sera adressée à la Mairie sur les projets de remplacement à l'étude.

Les Rendez-vous :

- Fête de la ville : sauf volonté express d'adhérents pas de participation prévue
- Forum : tenue du stand 7 septembre : appel aux volontaires pour la tenue du stand. ;
- Journées du patrimoine : 15 et 16 septembre, sous réserve avancement des travaux sur le thème de l'eau sur l'ensemble de la ville

Actions Projets immobiliers

Urgents

- Carré Concy
- Destination du Moulin de Senlis
- Terrains Dardère : saccage de la zone naturelle et rachat par le conseil départemental

Sous surveillance :

- Devenir de Rottembourg
- Zone artisanale Réveil Matin

Projets d'aménagement

- Bilan à 6 mois du Schéma directeur des circulations
- Aménagement place de la gare et quartier de la gare / circulations
- Nuisances sonores
- Prolongement Liaison verte jusqu'au parc du Moulin Crosne
- Reforestation Sénart et Charte

Fonctionnement interne

- 4 réunions plénières par an sont souhaitées.
- 6 thèmes de travail sont retenus. Les groupes seront constitués sur la base du volontariat : les réponses aux questionnaires et une information à l'ensemble des adhérents. Un pilote et un copilote sera désigné
 - Projets immobiliers secteur Concy/Moulin de Senlis
 - Arbres : Coupe des arbres en ville et forêt de Sénart
 - Aménagement gare /pôle multimodal/PMR : poursuite du groupe de travail en place
 - Circulations
 - Concertation et démocratie participative
 - Club des jeunes

La séance est levée à 17h05.

VII. ANNEXE Lettre à Madame la Maire



montgeronenvironnement@gmail.com

A l'attention de :

Madame Sylvie Carillon, Maire de Montgeron,
Par courriel sylvie.carillon@montgeron.fr

Copie Messieurs F.Leroy, E.Delorme, C.Corbin

Montgeron, le 8 avril 2019

Madame la Maire,

Comme vous le savez, nous avons tenu le 31 mars notre assemblée générale dans la salle St Exupéry que la mairie a mis gracieusement à notre disposition. La mairie de Montgeron, comme la plupart des communes, apporte au milieu associatif un soutien logistique notamment par la mise à disposition de salles. Les Associations restent pour autant des organisations indépendantes de la municipalité.

Notre surprise fut donc grande quand un de vos adjoints et votre chef de cabinet se sont présentés dimanche, en milieu d'assemblée générale, pour « répondre aux questions de l'assemblée », en nous priant de bien vouloir excuser Monsieur Corbin qui n'avait pu venir. Comme ces personnes sont éminemment sympathiques et que nous n'avons aucun grief à leur égard, il a été fort désagréable au Président de devoir les informer, devant une assemblée très nombreuse, que nous n'attendions pas Monsieur Corbin qui n'avait pas été convié cette année, pas plus que les précédentes, et leur rappeler qu'une assemblée générale d'association est une réunion privée, et donc toute visite suppose d'y avoir été convié.

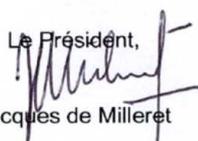
Notre association, vous le savez, est très vigilante vis-à-vis de toute tentative d'ingérence politique de personnes (quel que soit leur bord), ayant un mandat électif susceptible d'interférer avec nos nombreux dossiers de défense du cadre de vie et de l'environnement.

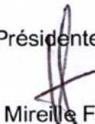
Lors de l'élection du nouveau conseil municipal en 2014 nous formions l'espoir de pouvoir travailler avec l'ensemble du conseil élu, majorité et opposition, dans le cadre d'un esprit de concertation efficace. Nous avons d'ailleurs convié au cocktail qui clôturait notre Assemblée Générale 2015 l'ensemble des élus municipaux, majorité et opposition, pour partager un moment de convivialité avec les adhérents présents dans l'esprit d'un dialogue citoyen, libre et ouvert.

Force est de constater que nos courriers et nos demandes de réunions de travail restent sans réponse la plupart du temps. Nous continuons pourtant dans cet esprit inlassablement, grâce au travail de nos adhérents, à apporter des contributions et des alertes utiles à la réflexion collective notamment sur les dossiers structurants à long terme pour notre commune.

Les débats de nos assemblées générales sont des débats réservés à nos adhérents. Nos assemblées générales ne sont pas un lieu d'expression pour la municipalité, qui n'en manque pas par ailleurs. Mais, comme nous l'avons indiqué à Monsieur Leroy, nous sommes toujours ouverts à un dialogue dans le cadre d'un processus construit de concertation qui permettrait aux associations, notamment, de participer à la réflexion et l'élaboration de projets dès leur origine, et dans la transparence des étapes de décision. Bien entendu nous sommes dans une démocratie représentative et les élus décident en dernier ressort.

Nous espérons avoir levé toute ambiguïté s'il y en avait et vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Jacques de Milleret

La Vice-Présidente-secrétaire,

Mireille Fric

La Trésorière,

Véronique Ta-Hestin

PROJET